Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260126-CM202602-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2026 à 19 heures 30

Membres en exercice : 15 – membres présents : 10
Date de convocation : 20 janvier 2026

Le vingt-six janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Adjoints, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwen BOHEC, Erwan GUIZOUARN, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU,

Absents, excusés : Catherine BOISLIVEAU, qui donne pouvoir à Serge OLLIVAUX

Absents : Sylvie LE GALL-BRIAND, Martine TRAPON, Julien BENOIST, Quentin LE HERVÉ

Secrétaire de séance : Sylvie MARIGAULT

202602- Remplacement des menuiseries au 3 rue Bel Air

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée avoir lancé une consultation pour remplacement des menuiseries au 3 rue Bel Air. Les offres pour mémoire étaient les suivantes :

Société	Nombre de fenêtres	Total HT
AXEL FERMETURES	**Menuiseries mixte Alu/PVC (RAL 7016)**	
	4 x 1 299.05	
	8 x 1 264.36	5 196.20
		10 114.88
		15 311.08
SARL TMC	**Menuiseries Alu (RAL 7016)**	
	12 X 1 532.89	**18 394.68**
RAUB	**Menuiseries Alu (RAL 7016)**	
	12 x 1 658.33	**19 899.96**

Les sociétés RAUB et SARL TMC ont été contactées à nouveau pour fourniture et poste de menuiseries mixtes (alu/PVC). La société RAUB n'a pas donné suite, la SARL TMC n'a pas d'autres solutions que les menuiseries Alu.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260126-CM202602-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

- **RETIENT** la proposition de la société AXEL FERMETURES, pour remplacement des fenêtres pour un montant de 15 311.08 euros HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
le Maire

Sylvie MARIGAULT
Secrétaire de Séance

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le 2 février 2026
et publication ou notification le 2 février 2026